Archives parlementaires

Adresse de la Société populaire et commune de Broyés, qui félicite la Convention, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société populaire et commune de Broyés, qui félicite la Convention, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 463-464;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14384_t1_0463_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Vendée; elle mettra, dit-elle, cette faveur au nombre de sa bienfaisance.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

20

La société populaire de Clermont, département de la Meuse, témoigne son horreur sur les assassinats médités contre Collot-d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Clermont, s.d.*] (3).

« Représentans,

Des monstres, vomis par l'infâme Albion, stipendiés par l'antropophage Pitt, ont éguisé les poignards contre Collot d'Herbois, contre Robespierre !... Mais il est une providence éternelle qui protège le juste, l'homme vertueux, et c'est elle qui a conservé au peuple français les deux plus intrépides deffenseurs de ses droits. Qu'ils sachent, ces vils tyrans, qui connoissent assez leur foiblesse, pour ne rien espérer que de la trahison et de l'assasinat, qu'ils sachent que si le despotisme a des poignards et des poisons, la vertu républicaine peut enfanter des Decius et des Scevola qu'ils tremblent ! Leurs trônes s'éboulent sous le poids de leurs forfaits; et la représentation nationale s'avance à pas de géant vers son but, le bonheur du peuple. Le peuple à son tour est là pour lui servir d'égide, pour la faire respecter; et le Panthéon de l'immortalité est ouvert pour recevoir les représentans fidèles, martyrs de la liberté, qui auroient mérité la haine des despotes et la vénération du genre humain ».

J.B. Manevaud (*ex-présid.*), Regnier (*secrét.*).

21

La société populaire de la commune de Saint-Alban, département de la Lozère, félicite la Convention nationale sur la découverte de l'infame conspiration, et lui annonce qu'au récit du danger qu'a couru la patrie, ce département s'est ébranlé tout entier; qu'un cri d'indignation s'est fait entendre de toutes parts; qu'elle est debout, et qu'au premier signal elle volera par-tout où le salut public l'appellera.

Elle se plaint que des malveillans ne cessent de poursuivre ce pays, de l'accuser de troubles et d'insurrections, tandis que, dit-elle, la Lozère est tranquille et qu'il y règne le plus grand calme.

Elle ajoute que ce département est à la hauteur des circonstances, que le culte de la raison y est établi, que les cloches sont à la fonderie, l'argenterie des églises à la monnoie, et que c'est au représentant du peuple Châteauneuf qu'on est redevable de tous ces bienfaits et du progrès de l'esprit public.

Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait établi le bonheur du peuple sur des bases inébranlables.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité de salut public (1).

22

La société populaire et la municipalité de Broyes, district de Sézanne, département de la Marne, félicitent la Convention nationale sur la découverte et la punition des conspirateurs qui, sous le voile du patriotisme, tramoient la ruine de la République et la perte de la représentation nationale.

Elles l'invitent à rester à son poste, et chaque jour elle acquiert de nouveaux droits à la reconnoissance publique, et jurent de défendre la liberté jusqu'à la mort.

Elles annoncent qu'elles se sont empressées de subvenir aux besoins de la patrie en envoyant au district des métaux, des chemises, bas et souliers; que les travaux du salpêtre sont en activité, et que les premiers essais en ont produit 450 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Broyes, s.d.*] (3).

« Représentants d'un peuple jaloux d'affermir et de conserver sa liberté, vous venez de donner encore une fois à l'univers étonné une nouvelle preuve des lumières qui vous guident, et de tout l'intérêt dont vous êtes sans cesse pénétrés pour le salut de la France; une nouvelle conspiration d'autant plus dangereuse qu'elle s'était formée sous l'enveloppe des sentiments patriotiques, a été démasquée; vous l'avez découverte et la loi en a promptement terrassé les coupables auteurs; qu'ils périssent tous sans exception ces traîtres, ces infâmes ! Ils ont osé tramer de nouveau votre perte et la nôtre; leur mort et celle de leurs semblables sera le seul but de leurs horribles perfidies. Quoi ! ils veulent faire périr la liberté, l'égalité, la République française, oh ! projet inhumain et inconcevable ! Une poignée d'hommes forcenés tentera sans cesse d'en écraser vingt cinq millions ? Ils le tenteraient mille fois qu'ils seraient mille fois anéantis; oui, ils seront tous confondus et la redoutable montagne ne cessera de lancer la foudre que lorsque il n'y aura plus de traîtres à exterminer.

Représentants, demeurez inébranlables au poste que le peuple vous a confié. Chaque jour vous méritez un nouveau titre à sa reconnaissance en terrassant de votre bras puissant tous ces abominables conspirateurs à mesure que vous les découvrirez. Vous assurerez votre

(1) *P.V.*, XXXIX, 151. *B'n*, 28 prair. (2e suppl^{t}); *Mess. soir*, n° 661; *J. Sablier*, n° 1370; *J. Fr.*, n° 624.

(2) *P.V.*, XXXIX, 152. *B'n*, 26 prair. (2e suppl^{t}); *J. Fr.*, n° 624.

(3) C 306, pl. 1163, p. 14.

(1) *P.V.*, XXXIX, 152. *B'n*, 25 prair. (1er suppl^{t}) et 26 prair. (2e suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1371.

(2) *P.V.*, XXXIX, 153. *B'n*, 25 prair. (1er suppl^{t}) et 26 prair. (2e suppl^{t}).

(3) C 305, pl. 1149, p. 27.

Persée creative commons BY: = $

bonheur et notre tranquillité; nous ne voulons ni dictateur ni triumvirat, ni paix ni trève avec un ennemi toujours armé, mais la République une et indivisible, la liberté, l'égalité, voilà le grand peuple émané de la Montagne, nous l'avons adopté et nous le défendrons jusqu'à la mort; affermissez-le de plus en plus par des lois qui ne respirent que la sagesse, et vos noms seront inscrits avec gloire dans les annales de la République.

Citoyens représentants, nous ne sommes point restés en arrière sur les besoins de la patrie, nos métaux, nos chemises, bas et souliers ont été portés au directoire. Nous voyons l'heureux produit des travaux entrepris pour la confection du salpêtre. Le premier résultat a donné 450 livres de ce sel précieux destiné à détruire la tyrannie et toutes ses iniques coalitions formées contre un peuple courageux qui ne veut rédiger ses lois que sous le règne heureux de la liberté et de l'égalité ».

MOREL (*présid.*), François HATOZ (*présid. de la Sté popul.*), D'HUET (*agent nat.*), [et 2 signatures illisibles].

23

Le comité de surveillance du Grand-Sennecey (1) invite la Convention nationale à rester à son poste, demande que le glaive de la loi s'appesantisse sur les ennemis de la liberté, et fait des vœux pour le triomphe de la vertu.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Sennecey-le-Grand, s.d.*] (3).

« Représentants du peuple,

Continuez de siéger au sommet de la Montagne : de ce poste élevé où vous plaça votre courage, où vous maintînt votre inébranlable fermeté, voyez toujours à vos pieds les orages ... le peuple qui vous a remis sa foudre entre les mains, veut que ses éclairs percent toutes les consciences impures et que ses carreaux écrasent toutes les têtes coupables; il veut que la vertu triomphe et soit le piédestal imposant de la République, il a les yeux sur vous, il vous suit dans vos pénibles travaux et tient la feuille de chêne qui doit ceindre au bout de la carrière vos fronts républicains. S. et F. ».

DUMONT (*présid.*), LINAGE, LAMONTAGNE, BAYDERET, Claude JAQUE, BOVIRONOIS, VIREY, CARRÉ, DEMONTAY, FOLLEA.

24

La municipalité et le conseil-général de la commune de Gignac, département de l'Hérault, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, applaudissent à ses vertus, à son courage et à son énergie, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait achevé l'immortel ouvrage qui doit faire le bonheur du peuple français.

Ils terminent par jurer de défendre jusqu'à la mort, la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, et de faire, au premier danger, un rempart de leurs corps autour de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Gignac, 15 flor. II*] (2).

« Citoyens législateurs,

Admirateurs de vos vertus, nous leur avons toujours rendu l'hommage qui leur est dû, et si nous n'avons pas plustôt donné l'élan aux sentimens qu'elles nous ont inspirés, la faiblesse de nos talens en est la seule cause; mais Citoyens législateurs, ils n'en ont été ni moins ardents, ni moins sincères, et si nous n'avons pas su écrire, si notre plume n'a osé les tracer, nos cœurs les ont sentis, nous avons su respecter votre courage et aimer votre justice. Nos âmes électrisées par votre exemple n'ont cessé de brûler d'un feu qui ne s'éteindra que lorsque le vent de la montagne ne soufflera plus. Amis et défenseurs de notre patrie, ses restaurateurs sont nos pères; et sous ces titres sacrés ils nous sont chers. Nous ne connaissons point, Citoyens législateurs, le mérite de la phrase, ne pouvant nous familiariser qu'avec le langage de la nature; nous vous dirons sans art mais avec vérité : restez à votre poste, achevez cet ouvrage glorieux qui vous immortalise. La République française est debout, elle veut vous devoir son bonheur et jouir des jours brillants que vos infatigables travaux lui préparent. Jaloux d'avoir été prévenus dans la manifestation de nos vœux, nous nous bornerons, Citoyens législateurs, à vous renouveler un serment depuis longtemps gravé dans nos cœurs. Nous vous jurons de combattre l'hydre du despotisme jusqu'au dernier soupir; nous vous jurons de soutenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République. Nous vous jurons encore de vous faire un rempart de nos corps et que nos seins seront percés de mille coups avant que les vôtres soient atteints des armes meurtrières des ennemis de notre bonheur. Tels sont, Citoyens législateurs, les principes qui nous animent et que nous nous ferons gloire de professer jusqu'au dernier moment de notre existence. Vive la République, vive la Montagne ! ».

Joseph MELON (*maire*), LARCHE (*agent nat.*), DUPIN, POURTALÈS, CAMPAGNE, GIBAL, ARNOUD, MONTABRÉ, SAGNIÉ, MAIGNON, DUPIN, ETTON.

25

Les administrateurs du directoire du district de Pau annoncent que les biens d'émigrés, vendus pendant le mois floréal 381,791 liv. 10 s., n'étoient portés, par l'estimation, qu'à 182,508 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

(1) Aujourd'hui Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire.
(2) *P.V.*, XXXIX, 153. *B^in*, 26 prair. (2e suppl^t).
(3) C 305, pl. 1149, p. 28.

(1) *P.V.*, XXXIX, 153. *B^in*, 26 prair. (2e suppl^t).
(2) C 305, pl. 1149, p. 29.
(3) *P.V.*, XXXIX, 154. *B^in*, 24 prair.; *J. Sablier*, n° 1371; *M.U.*, XL, 345.